

Le Programme Bâtiments



Le Programme Bâtiments mis en place par la Confédération et les cantons est un pilier essentiel de la politique climatique et énergétique de la Suisse. Il encourage l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables et des rejets de chaleur dans le domaine du bâtiment. Ce programme est financé par la taxe sur le CO2 et par les budgets cantonaux.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH

Service de l'énergie SdE
Amt für Energie AfE

Permis de construire PAC : informations essentielles

La demande du permis de construire doit être effectuée obligatoirement sur la plateforme FRIAC. La création du compte est rapide et ce fait avec un numéro de téléphone suisse qui recevra un code à utilisation unique à chaque connexion afin de pouvoir accéder à la plateforme.

A noter :

Il faut envoyer le dossier en 3 ou 4 exemplaires papiers selon les communes, envoyés par voie postale.

Plus d'information sur le site officiel : <https://www.fr.ch/territoire-amenagement-et-constructions/permis-de-construire-et-autorisations/permis-de-construire>